

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Session annuelle
du Conseil d'administration

Rome, 9–12 juin 2008

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2008/5-A/2

WFP/EB.A/2008/6(A,B,C,E,F,G,H,I)/2*
(en français seulement)

12 juin 2008
ORIGINAL: ANGLAIS

* Réimprimé pour raisons techniques

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES (CCQAB)

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du CCQAB sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Plan stratégique du PAM (2008–2011)
(WFP/EB.A/2008/5-A/1/Rev.1)
- Comptes vérifiés pour l'exercice biennal 2006-2007
(WFP/EB.A/2008/6-A/1)
- Objectif de contributions du PAM (2009–2010)
(WFP/EB.A/2008/6-B/1)
- Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM
pour l'exercice biennal 2008-2009
(WFP/EB.A/2008/6-C/1)
- Rapport intérimaire sur l'application des recommandations
du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2008/6-E/1)
- Rapport de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2008/6-F/1)
- Sixième rapport intérimaire sur l'application des Normes
comptables internationales du secteur public
(WFP/EB.A/2008/6-G/1)
- Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des
contributions et des dérogations (Articles XII.4 et XIII.4
(g) du Règlement général) (WFP/EB.A/2008/6-H/1)
- Rapport d'activité sur le projet WINGS II
(WFP/EB.A/2008/6-I/1)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil
d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM
(<http://www.wfp.org/eb>).

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES –
NEW YORK

Référence: AC/1659

Comité consultatif pour
les questions administratives et budgétaires

6 juin 2008

Madame la Directrice exécutive,

Je vous prie de trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Comité consultatif concernant les documents suivants qui lui ont été présentés par le Programme alimentaire mondial:

- Plan stratégique du PAM (2008–2011) (WFP/EB.A/2008/5-A/1/Rev.1)
- Comptes vérifiés pour l'exercice biennal 2006-2007 (WFP/EB.A/2008/6-A/1)
- Objectif de contributions du PAM (2009–2010) (WFP/EB.A/2008/6-B/1)
- Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009 (WFP/EB.A/2008/6-C/1)
- Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2008/6-E/1)
- Rapport de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2008/6-F/1)
- Sixième rapport intérimaire sur l'application des Normes comptables internationales du secteur public (WFP/EB.A/2008/6-G/1)
- Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et des dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général) (WFP/EB.A/2008/6-H/1)
- Rapport d'activité sur le projet WINGS II (WFP/EB.A/2008/6-I/1)
- Note d'information sur la mise en œuvre du mécanisme de gestion de la sécurité (WFP/EB.A/2008/13-D)

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir soumettre le rapport complet, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration à sa prochaine session et communiquer dès que possible une version imprimée du document, dans toutes les langues, au Comité consultatif.

Veillez agréer, Madame la Directrice exécutive, l'assurance de ma très haute considération.

(signé) Susan McLurg
Présidente

Mme Josette Sheeran
Directrice exécutive
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
00148 Rome
Italie



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Ressources, questions financières et budgétaires

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Programme alimentaire mondial (PAM) sur les comptes vérifiés de l'exercice biennal 2006-2007 (Sections I à IV) et le Plan stratégique du PAM (2008-2011), ainsi que le Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009, le Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes, le Rapport de l'Inspecteur général et l'Objectif de contributions du PAM (2009-2010). Le Comité consultatif était également saisi, pour information, du Sixième rapport intérimaire sur l'application des Normes comptables internationales du secteur public, du Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et des dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général), du Rapport d'activité sur le projet WINGS II et d'une Note d'information sur la mise en œuvre du mécanisme de gestion de la sécurité.
2. La liste complète des documents susmentionnés figure à la fin du présent rapport. Pendant leur examen, le Comité a consulté par vidéoconférence les représentants de la Directrice exécutive du PAM, qui lui ont fourni les compléments d'information et les éclaircissements souhaités.
3. Le Comité félicite la Directrice exécutive et les membres de son personnel pour la qualité et la clarté des documents soumis.

Comptes vérifiés pour l'exercice biennal 2006-2007

4. Les comptes vérifiés du PAM de l'exercice biennal 2006-2007 se divisent en 4 sections: a) le rapport de la Directrice exécutive sur l'administration financière du PAM; b) l'opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers vérifiés; c) le rapport détaillé du Commissaire aux comptes; et d) la réponse du Secrétariat au rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers de l'exercice biennal 2006-2007, y compris sa position et sa réponse initiale aux recommandations issues de l'audit (WFP/EB.A/2008/6-A/1/1-A/1/4). Le Comité note que la section IV est nouvelle et donne effet à une recommandation du Commissaire aux comptes tendant à ce que le Secrétariat fasse connaître sa position et sa réponse initiale aux recommandations issues de l'audit au moment où le Conseil examine les rapports du Commissaire aux comptes. Le Comité se félicite de cette innovation, qui devrait contribuer au dialogue entre le Conseil et la direction du PAM et renforcer l'obligation redditionnelle.
5. Le Comité relève que les états financiers de l'exercice biennal 2006-2007 seront les derniers états biennaux établis par le PAM. En effet, à compter de l'exercice 2008, les états financiers seront préparés sur une base annuelle, en application des Normes comptables internationales du secteur public.



6. Le Commissaire aux comptes a formulé une opinion dépourvue de réserve sur les états financiers de l'exercice biennal 2006-2007. Le Comité recommande au Conseil d'approuver les états financiers du PAM de l'exercice biennal 2006-2007 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes.

7. Dans son audit des états financiers de l'exercice biennal 2006-2007, le Commissaire aux comptes a relevé certains faits constatés au cours de ses visites sur le terrain: s'il a observé de bonnes pratiques en matière de contrôles généraux de gestion susceptibles d'être étendues à d'autres bureaux de pays ou régionaux, il a également remarqué des problèmes récurrents, de même nature, qui l'ont amené à douter de la robustesse des contrôles et vérifications de gestion au niveau de l'ensemble de l'institution. Ces questions méritent d'être examinées tant par l'administration que par le Conseil (voir WFP/EB.A/2008/6-A/1/3, par. 18 et 19; WFP/EB.A/2008/6-A/1/1, par. 10).

8. Le Commissaire aux comptes a formulé 10 recommandations tendant à améliorer la gestion financière et la gouvernance du PAM, qui ont été acceptées par le Secrétariat. Ce dernier a proposé d'appliquer la plupart de ces recommandations soit immédiatement, soit d'ici à la fin de l'année 2008. Le Commissaire aux comptes a également confirmé les importants progrès accomplis par le Secrétariat dans la mise en œuvre des recommandations qu'il avait formulées à l'issue de son audit des comptes de l'exercice biennal 2004-2005.

9. Dans le rapport intérimaire sur l'application des recommandations en suspens du Commissaire aux comptes (WFP/EB.A/2008/6-E/1), il est indiqué que trois des six recommandations encore non appliquées au 31 décembre 2007 l'avaient été en mars 2008. Le Comité rappelle sa précédente recommandation dans laquelle il avait demandé au Conseil d'envisager à l'avenir d'être saisi d'un seul rapport annuel sur la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes, afin de rationaliser son examen de la question.

Plan stratégique du PAM (2008-2011)

10. Dans le Plan stratégique proposé pour 2008-2011, le PAM entend concentrer ses efforts sur les cinq Objectifs stratégiques suivants:

- sauver des vies et protéger les moyens de subsistance dans les situations d'urgence;
- prévenir la faim aiguë et investir dans la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets;
- remettre sur pied les communautés et reconstituer leurs moyens de subsistance après un conflit ou une catastrophe ou dans les périodes de transition;
- réduire la faim chronique et la dénutrition; et
- renforcer la capacité des pays de lutter contre la faim, notamment grâce à une stratégie de transfert des responsabilités et aux achats locaux.

11. Le Comité prend note du nouveau rôle dévolu au PAM dans ce Plan stratégique: jusque-là organisme d'aide alimentaire, le Programme deviendrait un organisme d'assistance alimentaire, dont l'objectif prééminent serait de réduire la dépendance et de contribuer aux efforts déployés par les gouvernements et d'autres acteurs pour trouver des solutions durables



au problème de la faim. Le Plan stratégique reflète l'évolution du contexte mondial dans lequel opère le PAM, notamment les difficultés posées par les changements climatiques et les récentes turbulences des marchés. L'accent serait mis sur l'amélioration de la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines des secours humanitaires et du développement au niveau des pays et sur le resserrement des partenariats avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les communautés locales et les autres parties prenantes. Compte tenu de sa connaissance approfondie du problème de la faim et de sa vaste présence sur le terrain jusque dans les régions les plus reculées, le PAM considère qu'il a un rôle important à jouer au sein du système international pour faciliter le redressement et la mise en œuvre de solutions durables à plus longue échéance dans des situations critiques où il importe de consolider la paix.

12. Le Comité note toute l'importance accordée par le PAM, étant donné la portée et la nature primordiale de ces objectifs stratégiques, à une action menée en partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'aide humanitaire et les activités de développement à l'échelon des pays. Le Programme espère ainsi créer des synergies au niveau opérationnel et optimiser l'efficacité et l'efficience des interventions.

13. À cet égard, le Comité a été informé que le PAM participerait à la réunion de haut niveau organisée le 22 septembre 2008 sur le thème "Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives", qui devrait déboucher sur une déclaration politique (résolution 62/242 de l'Assemblée générale des Nations Unies). Le PAM a par ailleurs fourni au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies des informations sur la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique, qui seront incluses dans le rapport établi en prévision de la réunion. Il sera également fait état de l'implication du PAM dans les groupes de travail sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, ainsi que des mesures qu'il a prises face à la hausse des prix des denrées alimentaires.

14. Le Comité prend note des changements et des réalignements proposés aux orientations et buts stratégiques du PAM et de l'importance accordée à une plus grande cohérence au sein du système des Nations Unies. Il attend avec intérêt les futurs rapports du PAM sur les résultats et l'impact de la mise en œuvre de ces stratégies. Le Comité note également que le Plan stratégique continuera d'être examiné et mis à jour tous les deux ans, sur la base de l'analyse des résultats ainsi que des risques et opportunités associés à son exécution.

Point sur la mise en œuvre du plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009

15. Le Comité consultatif remarque qu'en raison de la hausse continue des prix des produits alimentaires et des carburants, de la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à d'autres monnaies ainsi que des nouveaux besoins opérationnels, les prévisions de dépenses concernant le programme de travail de l'exercice biennal 2008-2009 sont passées de 5 793 100 000 à 7 792 600 000 dollars. Comme le montre le tableau 3 du document, cette augmentation de 1 999 500 000 dollars comprend, entre autres, 1 306 500 000 dollars destinés à couvrir la hausse des coûts des produits alimentaires et 449 000 000 dollars pour les nouveaux projets, la prolongation des projets en cours ou de nouveaux besoins non prévus dans le cadre des projets existants. Selon les dernières projections, les ressources disponibles



pour 2008-2009 devraient s'élever à 6,4 milliards de dollars. Pour faire face à l'impact de la hausse des prix des produits alimentaires et des carburants, le PAM a lancé un appel pressant pour mobiliser des ressources supplémentaires et révisera ses projections en fonction des réponses reçues. En outre, le Comité a été informé que le PAM s'emploie à réduire les coûts par différents biais, notamment en modifiant ses pratiques d'achat et en se procurant les produits alimentaires sur les marchés locaux (voir le paragraphe 37 ci-après). Le Comité prend note également de l'initiative du PAM de surveiller les prix des produits alimentaires en élaborant un indice qui lui permette de suivre l'évolution des prix des quatre céréales qui forment la majeure partie de son assortiment alimentaire.

Proposition de couverture des risques de change

16. Le Comité prend note également de la proposition du PAM d'instaurer une politique systématique de couverture des dépenses d'administration et d'appui aux programmes (AAP) qui sont effectuées en euros et qui donnent lieu à des flux de trésorerie prévisibles (WFP/EB.A/2008/6-C/1, paragraphes 21 à 27). Le Secrétariat indique que la finalité d'une telle politique est de limiter les incertitudes dans la planification des dépenses AAP. On estime en effet que pour chaque cent de variation du taux de change entre l'euro et le dollar, l'impact sur le budget AAP se chiffre à 1,06 million de dollars. Aux taux actuels, les ressources supplémentaires nécessaires pour couvrir les dépenses AAP de 2008-2009 sont évaluées à 24 millions de dollars.

17. Le Comité a demandé des informations complémentaires sur cette proposition, notamment sur les mécanismes de mise en œuvre de la stratégie de couverture et sur les coûts de transaction connexes. Il a été informé qu'après avoir examiné les différentes stratégies de couverture pouvant être envisagées avec le Service de la Trésorerie de la Banque mondiale et différentes banques commerciales, le Secrétariat proposait d'autoriser l'achat à terme d'euros à un taux de change déterminé à l'avance. Selon le Secrétariat, cette stratégie avait été retenue parce qu'elle permettrait de garantir une meilleure prévisibilité du coût de ses opérations durant l'année. Dans le même temps, le Comité a été informé que le Secrétariat reconnaissait que cette nouvelle politique pourrait également entraîner des pertes en cas de redressement du dollar. Cependant, les gains et pertes résultant de ces opérations de couverture devraient s'équilibrer sur le long terme.

18. Le Secrétariat a proposé d'adopter cette stratégie pour 2009 et de conclure 12 contrats de change à terme mensuels pour couvrir le montant estimatif des dépenses AAP du PAM au taux de change bloqué applicable. Sur sa demande, le Comité a été informé que les commissions d'opération s'élèveraient à la somme approximative de 30 000 dollars sur cette période de 12 mois pour les 60 pour cent du budget AAP qui entraînent des dépenses en euros. Les gains ou pertes résultant de l'application des taux prévus par les contrats de change à terme plutôt que des taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU seraient reflétés dans les états financiers.

19. Compte tenu de l'envergure et de la nature des opérations du PAM et du fait que le Programme dépend exclusivement de contributions volontaires pour financer ses activités, le Comité reconnaît qu'il importe de réduire l'incertitude liée aux fluctuations des taux de change. Il pense que la question de la gestion des risques liés à ces fluctuations, et notamment à celle du taux de change entre l'euro et le dollar, intéresse aussi les autres organismes des Nations Unies dont le budget est établi en dollars alors que, pour une large part, leurs



dépenses sont encourues dans d'autres monnaies. Dans le cas où le Conseil d'administration déciderait d'autoriser le PAM à mettre en œuvre la stratégie de couverture susmentionnée, le Comité recommande que le Secrétariat soit prié de procéder à une analyse détaillée, dont il sera rendu compte au Conseil d'administration, des effets et résultats de cette stratégie, et de partager l'expérience et les enseignements retirés avec les autres organismes des Nations Unies, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

Mécanisme de gestion de la sécurité

20. Le Secrétariat demande que le Conseil d'administration autorise l'utilisation de 5 millions de dollars prélevés sur le Fonds général pour financer d'urgentes mesures de sécurité décrites aux paragraphes 25 à 28 de la Note d'information sur la mise en œuvre du mécanisme de gestion de la sécurité (WFP/EB.A/2008/13-D). Le Comité note qu'un examen d'ensemble du mécanisme de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies est en cours dans tous les lieux d'affectation, suite à l'attaque perpétrée contre les bureaux de l'ONU à Alger. Le Comité recommande au Conseil d'administration d'approuver la demande du Secrétariat à cet égard.

Rapport d'activité sur le projet WINGS II

21. Le Comité remarque que le projet WINGS II devrait être opérationnel en janvier 2009 comme prévu et que le Secrétariat s'efforce de ne pas dépasser le budget initial de 49 millions de dollars. Fin mai 2008, le PAM avait dépensé 28 millions de dollars et engagé 13 millions de dollars supplémentaires sur l'enveloppe budgétaire globale. Le coût de ce projet est directement affecté par la dépréciation du dollar par rapport à l'euro, la plupart des dépenses étant effectuées en euros. Comme cela avait été discuté dans le rapport d'activité de février 2008, plusieurs améliorations non essentielles du système WINGS II ont été différées afin de maîtriser les coûts.

22. Comme il est indiqué au paragraphe 31 du rapport (WFP/EB.A/2008/6-I/1), le Secrétariat demande une allocation supplémentaire de 2,5 millions de dollars pour "pouvoir incorporer sans tarder au système de nouvelles applications utiles pendant la phase de réalisation". Sur sa demande, le Comité a été informé des domaines dans lesquels la fonctionnalité standard du progiciel SAP ne répondait pas aux besoins de gestion du PAM et pour lesquels il avait été établi que le développement d'applications distinctes intégrées dans SAP serait plus efficient et économique qu'un important effort d'adaptation du progiciel. Trois applications spécifiques sont ainsi envisagées: a) un outil de planification de projet; b) un module de planification et de suivi des résultats et c) un "tableau de bord". Le PAM a également l'intention d'individualiser le module SAP de gestion des assurances pour l'adapter à ses besoins spécifiques. Concernant l'adaptation du progiciel standard, le Comité a été informé que le nombre total d'adaptations envisagé pour le projet WINGS II était bien inférieur (de quelque 80 pour cent) à celui de WINGS I.

23. Le Secrétariat demande au Conseil d'administration d'approuver une allocation supplémentaire de 5 millions de dollars au titre des provisions pour risques et aléas pour couvrir les dépassements de crédits imprévus. Comme il importe d'éviter tout nouveau retard dans la mise en œuvre du projet WINGS II, le Comité recommande au Conseil d'approuver les demandes du Secrétariat.



Sixième rapport intérimaire sur l'application des Normes comptables internationales du secteur public

24. Le sixième rapport intérimaire décrit les mesures prises par le PAM et le système des Nations Unies pour préparer l'adoption et l'application des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS); les principales activités et les grandes étapes du projet du PAM relatif aux normes IPSAS; les dispositions transitoires visant à assurer l'application des normes IPSAS jusqu'à la mise en service de WINGS II; et les procédures mises en place après la phase d'adoption jusqu'à l'établissement des états financiers de 2008. Ce rapport récapitule également l'utilisation devant être faite du budget du projet jusqu'à la fin de 2009. Il a été expliqué au Comité que ce document constituait le dernier rapport intérimaire concernant le projet IPSAS. Cependant, le Comité est d'avis qu'il serait bon, non seulement pour le PAM, mais aussi pour les autres organismes des Nations Unies, que ce type de rapport continue d'être soumis jusqu'à ce que les rapports financiers soient établis au moyen du nouveau système WINGS II et qu'y soient indiqués les enseignements retirés pendant la phase d'application.

25. Le Comité constate que les normes IPSAS ont commencé d'être appliquées par le PAM à compter de janvier 2008 comme prévu. Il rappelle que l'objectif était d'appliquer les normes IPSAS parallèlement à la mise à niveau du système WINGS II. Le Comité prend note des efforts déployés pour respecter l'échéance de janvier 2008 pour l'application des normes IPSAS bien que le système WINGS II ne doive devenir opérationnel qu'en janvier 2009.

26. Le Comité félicite le PAM d'avoir mené à bien ce projet important. Le Comité en suit l'avancement depuis 2006, lorsque le Conseil d'administration avait décidé d'adopter les normes IPSAS, et il se félicite de la gestion dynamique de ce projet complexe par le Secrétariat, qui comporte la participation de multiples acteurs et décideurs à tous les niveaux du Programme. Comme l'a fait observer le Secrétariat, le Commissaire aux comptes du PAM a également joué un rôle utile en fournissant des conseils et un appui précieux aux responsables du projet tout au long de ses différentes phases. Le Comité note que le PAM est l'un des premiers organismes des Nations Unies à avoir adopté les normes IPSAS, la plupart des autres organismes ne devant les appliquer qu'à partir du 1^{er} janvier 2010. Le Comité ne doute pas que le PAM continuera de donner des orientations et d'offrir son soutien aux autres organismes des Nations Unies qui entreprendront des projets similaires.

Objectif de contributions du PAM (2009-2010)

27. Le Secrétariat invite le Conseil d'administration à approuver un objectif de contributions de 7,8 milliards de dollars (WFP/EB.A/2008/6-B/1, paragraphe 8). Le rapport est soumis conformément aux procédures établies par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies.



28. Comme il est indiqué dans le rapport, le Conseil d'administration avait déjà recommandé au Conseil économique et social d'envisager, dans le cadre de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de 2007, de supprimer les conférences annuelles d'annonces de contributions parce qu'elles n'avaient plus d'utilité réelle pour le PAM en matière de mobilisation des ressources. Toutefois, cette recommandation ne figurait pas dans la résolution concernant l'examen triennal complet des activités opérationnelles approuvée par l'Assemblée générale (Résolution 62/208 de l'Assemblée générale en date du 14 mars 2008). Le Secrétariat demande au Conseil d'administration de réitérer sa recommandation lors de l'approbation de l'objectif de contributions pour 2009-2010.

Rapport de l'Inspecteur général

29. Le rapport de l'Inspecteur général porte sur la période allant de janvier 2006 à décembre 2007. Le Comité relève avec satisfaction que, conformément aux amendements apportés au Statut du PAM, les rapports de l'Inspecteur général seront dorénavant présentés tous les ans.

30. Comme indiqué dans la présentation des résultats du contrôle dans le rapport de l'Inspecteur général, la fonction d'audit interne a conclu que le PAM présentait un niveau de risque moyen et une assurance relative quant à la réalisation de ses objectifs conformément à ses politiques, règles et réglementations. L'Inspecteur général fait observer que certaines des principales difficultés rencontrées par le PAM sont liées au fait que le Programme: i) opère dans des environnements extrêmement dangereux et instables, avec des risques pour la sécurité du personnel, ce qui limite sa capacité de suivre les activités, ii) ne reçoit pas toujours des rapports adéquats de la part des partenaires de coopération, iii) met en œuvre des changements majeurs et complexes tels que le Nouveau Modèle opératoire, les normes IPSAS et le système WINGS II, iv) doit constamment relever des défis nouveaux dans le cadre de ses interventions d'urgence, v) fait face à des problèmes liés à la mobilisation des ressources et vi) ne dispose d'aucun cadre formel de vérification interne (WFP/EB.A/2008/6-F/1, paragraphe 17).

31. Le Comité relève que pendant l'exercice biennal 2006-2007, 1597 recommandations ont été formulées à l'issue des audits. Sur les 966 recommandations à mettre en œuvre, 441 concernaient des domaines présentant un degré de risque élevé ou moyen; 690 d'entre elles (71 pour cent) ont été déclarées comme ayant été appliquées par les bureaux responsables. Le Comité ne doute pas que la Division des services de contrôle continuera de suivre l'application des recommandations en souffrance.

32. Selon l'Inspecteur général, fin 2007, sur les 81 recommandations issues des audits considérées comme n'ayant pas été appliquées, 3 concernaient des domaines présentant un degré de risque important, 25, un degré de risque moyen et 53, un degré de risque peu élevé. Le Comité encourage le Secrétariat à assurer le plus rapidement possible l'application du reste des recommandations portant sur des domaines présentant un degré de risque important ou moyen.



33. Comme le montre le tableau 1 du rapport de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2008/6-F/1), la Division des services de contrôle (OSD) est composée de 20 administrateurs et 10 agents des services généraux, chargés de contrôler des ressources se chiffrant à environ 9,7 milliards de dollars. L'Inspecteur général constate que la fonction de contrôle du PAM n'est toujours pas à la hauteur de celle des autres organismes des Nations Unies de taille comparable. Ce fait a été souligné dans le rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies* (JIU/REP/2006/2).

34. L'Inspecteur général indique que la stratégie d'audit interne du PAM repose sur une méthode d'évaluation des risques comprenant 6 processus fonctionnels non liés aux technologies de l'information et quatre liés à ces technologies, classés par niveau de risque. Les processus présentant un risque élevé, sur le terrain et au Siège, sont vérifiés tous les ans et les autres, tous les deux ou trois ans. L'activité d'audit interne est supervisée par le Comité d'audit et le Directeur exécutif. Il est demandé à la Division des services de contrôle de fournir des "assurances raisonnables" contre la fraude, la mauvaise gestion, le gaspillage des ressources et les abus.

35. Il est indiqué au paragraphe 102 du rapport que, du fait de l'alourdissement de la charge de travail représentée par les activités concernant l'assurance-qualité et les enquêtes et compte tenu des ressources disponibles, il était envisagé de réduire certaines activités, comme les services consultatifs et les inspections, pendant l'exercice biennal. Le Comité a été informé que l'adéquation des ressources allouées à la Division des services de contrôle (OSD) était suivie de près par le Comité d'audit. Par ailleurs, la Division avait fait l'objet, en 2006, d'un audit de l'Institut des auditeurs internes, et la fonction d'enquête avait été soumise, en 2007-2008, à un examen par les pairs, mené conjointement par la Banque interaméricaine de développement et l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). Le Commissaire aux comptes avait également formulé des observations sur la fonction d'audit interne dans le rapport détaillé qu'il avait présenté au Conseil d'administration en 2006. Le Comité a été informé que la question de l'adéquation des ressources n'avait été évoquée dans aucun de ces examens.

36. Le Comité a pris note des assurances fournies par le PAM concernant l'adéquation des ressources consacrées au contrôle interne. Néanmoins, étant donné la structure organisationnelle fortement décentralisée du PAM et la nature même de ses activités, le Comité souligne l'importance de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne efficaces soient mis en place et à ce que le niveau des ressources allouées au contrôle soit approprié.

Questions diverses

Achats régionaux

37. Le Commissaire aux comptes a recommandé au Secrétariat de mettre en place, en matière d'achats régionaux, une planification structurée à un niveau approprié partout où cette planification serait efficace par rapport à son coût (WFP/EB.A/2008/6-A/1/3, recommandation 6). Le Secrétariat est convenu d'appliquer cette recommandation et pense que cela permettra d'effectuer des achats plus rentables. En réponse à une de ses questions, le



Comité a été informé que le PAM avait entrepris de lancer une série d'activités de caractère expérimental, dans le cadre d'une initiative appelée "Achats au service du progrès", pour étudier les possibilités offertes par les achats locaux, compte tenu de son intention d'utiliser stratégiquement son pouvoir d'achat pour soutenir le renforcement durable de la sécurité alimentaire. Cette initiative pilote vise à stimuler le développement des marchés agricoles de façon à faciliter la production d'excédents par les petits agriculteurs et leur permettre ainsi d'accroître leurs revenus et d'accéder à l'éducation, aux services de santé et d'assainissement. Au total, 18 pays¹, principalement en Afrique, ont été présélectionnés pour participer à ces activités pilotes, qui doivent être menées avec le concours des Gouvernements belge et suédois et de fondations privées.

38. À cet égard, le Comité note que la Division des achats du Secrétariat de l'ONU a lancé, elle aussi, une initiative visant à accroître les achats locaux dans le cadre des missions de maintien de la paix. Il faudra pour cela revoir et adapter les politiques et procédures applicables à la lumière des exigences spécifiques des opérations sur le terrain, notamment simplifier l'enregistrement des fournisseurs et introduire des critères d'évaluation particuliers pour favoriser le renforcement des capacités à l'échelon local. Le Comité a pris note de l'initiative "Achats au service du progrès" lancée par le PAM et accueille avec satisfaction les efforts qui sont déployés pour renforcer les capacités locales. Il demande au PAM de coordonner ses activités et de partager le fruit de son expérience dans ce domaine avec les autres organismes des Nations Unies présents sur le terrain.

Engagements après la cessation de service et autres prestations dues au personnel

39. Comme l'a relevé le Commissaire aux comptes dans son rapport, le PAM comptabilise tous les engagements après la cessation de service et autres prestations dues au personnel depuis l'exercice de 2006-2007 (WFP/EB.A/2008/6-A/1/2, paragraphe 40), conformément aux dispositions des normes IPSAS à cet égard. Le rapport de la Directrice exécutive sur l'administration financière du PAM pendant l'exercice biennal 2006-2007 (WFP/EB.A/2008/6-A/1/1 paragraphe 64) indique que le montant total des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service se chiffre à 173 millions de dollars, dont 111 millions sont capitalisés et 62 millions ne le sont pas. Le Comité relève que les estimations concernant le montant des prestations dues au personnel a augmenté de 62 millions, ce chiffre passant de 111,2 millions de dollars fin 2005 à 172,3 millions de dollars fin 2007 en raison du changement des hypothèses économiques et démographiques sur la base desquelles les estimations avaient été déterminées (WFP/EB.A/2008/6-A/1/1, paragraphes 63 et 64). À sa demande, le Comité a obtenu une liste des facteurs expliquant l'augmentation de 62 millions, qui sont exposés dans le tableau ci-dessous:

¹ Afghanistan, Burkina Faso, Éthiopie, Guatemala, Kenya, Laos, Libéria, Malawi, Mali, Mozambique, Nicaragua, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Soudan et Zambie.



<i>Hypothèses</i>	<i>Montant*</i>
Coûts actuels des prestations liées à la cessation de service – 2006 et 2007	21,4
Accroissement dû à l'âge des demandes de remboursement des frais médicaux	9,1
Augmentation des demandes de remboursement des frais médicaux, y compris par suite de l'inflation et de la hausse des frais médicaux	19,4
Changement des hypothèses concernant la mortalité	10,2
Diminution de la période d'attribution	14,1
Modification des méthodes de calcul des coûts donnant droit à remboursement	13,0
Modification du pourcentage d'assurés	(7,2)
Augmentation du taux d'actualisation	(21,0)
Autres	3,1
Total	62,0

* en millions de dollars É.-U.

40. Le Comité observe que le Secrétariat a l'intention d'analyser diverses options de financement des prestations dues au personnel et soumettra ultérieurement des recommandations détaillées au Conseil, pour décision. Le Comité encourage le PAM à continuer de coordonner ses efforts et de partager son expérience dans ce domaine avec les autres organismes des Nations Unies, qui ont engagé un processus similaire. Les enseignements retirés par le PAM, l'un des premiers au sein du système des Nations Unies à avoir adopté les normes IPSAS, seront particulièrement utiles aux autres organismes des Nations Unies. À cet égard, le Comité rappelle la résolution 61/264 de l'Assemblée générale, en date du 4 avril 2007, relative aux charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et au mode de financement proposé. Dans cette résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de valider le montant des charges à payer en utilisant pour le calcul les données les plus récentes et la méthode actuarielle prescrite par les normes IPSAS et de faire vérifier les résultats obtenus par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité encourage les administrations du PAM et l'Organisation des Nations Unies, ainsi que leurs commissaires aux comptes respectifs, à continuer d'échanger des informations sur cette question.



Documentation

Pour approbation

1. WFP/EB.2/2008/5-A/1/Rev.1	Plan stratégique du PAM (2008–2011) Comptes vérifiés pour l'exercice biennal 2006-2007
2. WFP/EB.A/2008/6-A/1/1	Section I: Rapport de la Directrice exécutive sur l'administration financière du Programme alimentaire mondial pour l'exercice biennal 2006–2007
3. WFP/EB.A/2008/6-A/1/2	Section II: Opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers vérifiés pour 2006-2007
4. WFP/EB.A/2008/6-A/1/3	Section III: Vérification des états financiers du Programme alimentaire mondial pour 2006–2007
5. WFP/EB.A/2008/6-A/1/4	Section IV: Réponse du Secrétariat au rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers du Programme alimentaire mondial pour l'exercice biennal 2006–2007
6. WFP/EB.A/2008/6-B/1	Objectif de contributions du PAM (2009–2010)
7. WFP/EB.A/2008/6-C/1	Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009

Pour examen

8. WFP/EB.A/2008/6-E/1	Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes
9. WFP/EB.A/2008/6-F/1	Rapport de l'Inspecteur général

Pour information

10. WFP/EB.A/2008/6-G/1	Sixième rapport intérimaire sur l'application des Normes comptables internationales du secteur public
11. WFP/EB.A/2008/6-H/1	Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et des dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général)
12. WFP/EB.A/2008/6-I/1	Rapport d'activité sur le projet WINGS II
13. WFP/EB.A/2008/13-D	Note d'information sur la mise en œuvre du mécanisme de gestion de la sécurité

